

**COMMISSION DE CONCILIATION
en matière d'urbanisme**

CALENDRIER ÉLECTORAL 2026

Mercredi 23 septembre 2026 au plus tard : publication dans toutes les communes du département de l'arrêté fixant les modalités d'élection.

Lundi 5 octobre 2026 : ouverture du dépôt des candidatures à la préfecture du Puy-de-Dôme

Lundi 12 octobre 2026 à 16 heures : date limite de dépôt à la préfecture du Puy-de-Dôme des candidatures.

Mardi 13 octobre 2026 : publication par la préfète des candidatures régulièrement déclarées et enregistrées.

Mercredi 21 octobre 2026 à 16 heures : date limite de dépôt, en 500 exemplaires, des bulletins de vote et le cas échéant des professions de foi, par les listes de candidats à la préfecture du Puy-de-Dôme.

Taille des bulletins de vote : 148 x 210 mm
Taille des professions de foi : 210 x 297 mm

Vendredi 23 octobre 2026 : date limite d'envoi aux électeurs des instruments de vote par correspondance.

Lundi 26 octobre 2026 : ouverture de la période de vote par correspondance.

Mercredi 4 novembre 2026 : date limite d'envoi des plis à la préfecture.

Vendredi 6 novembre 2026 : dépouillement des votes et proclamation des résultats

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 21 SEP. 2026

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Étienne de la FOUCHARDIERE